

ETHANOL

1- Cours mondiaux de l'éthanol

La régression des cours sur les produits pétroliers constatée au deuxième semestre 2022, se poursuit début 2023 en raison de la récession mondiale qui pèse sur la demande de pétrole.

Pour s'ajuster à cette réduction de demande, les pays producteurs ont restreint leur production fin 2022. Cependant, l'offre devrait rester excédentaire par rapport à la demande, et notamment à cause de l'embargo des pays occidentaux appliqué à l'encontre du pétrole russe.

2- Aux États-Unis

La levée de l'interdiction de vente d'E15 tout l'été visait à encourager la consommation et la production d'éthanol à base de maïs. Mais une baisse de la production d'éthanol est envisagée pour la fin de l'année 2022 compte tenu de la consommation d'essence en berne.

La politique d'incorporation des biocarburants et ses obligations d'incorporation dites RFS (Renewable Fuels Standard) se refonde en un tout nouveau système de fonctionnement à partir de 2023. L'EPA (Environmental Policy Agency – qui encadre la politique d'incorporation) a publié une proposition de mandats d'incorporation triennaux. La proposition définitive sera arrêtée en juin 2023. Ainsi, un peu plus de 20,8 milliards de gallons de biocarburants devraient être incorporés en 2023 dont 72 % à base d'éthanol de maïs ; puis 21,9 milliards de gallons en 2024 ; 22,9 milliards de gallons en 2025.

Pour soutenir la transition vers l'électricité renouvelable, voulue par le gouvernement de Joe Biden, cette nouvelle RFS introduit à partir de 2024 des « e-RIN » c'est-à-dire des crédits de mélange négociable spécifique au biogaz pour les véhicules électriques utilisant de l'électricité renouvelable. Il est à noter que le respect de l'obligation physique d'incorporation est assurée par l'émission de certificats d'incorporation appelés RIN (Renewable Identification Number). Les raffineurs peuvent incorporer des biocarburants ou acheter ces certificats pour valider leurs obligations d'incorporation. Par conséquent, ce mécanisme appliqué aux énergies renouvelables repose sur le fabricant de véhicules électriques alimentés en biogaz, qui serait en mesure de générer des « e-RIN » et les vendre aux raffineurs en ayant préalablement passé un contrat d'approvisionnement avec un producteur d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, les exemptions aux incorporations de biocarburants restent un sujet de tension entre les

« Big Corn » (le lobby des producteurs de biocarburants) et les « Big Oil » (le lobby des raffineurs) et font l'objet d'affaires judiciaires. Il existe des exonérations d'incorporation accordées aux petits raffineurs (moins de 75 000 barils par jour) pouvant prouver que se mettre en conformité avec le RFS menace leur viabilité économique.

Le nombre de dérogations accordées a tellement explosé entre 2015 et 2017, avec de gros raffineurs disposant de petites unités de production exemptées, que les producteurs de biocarburants ont porté l'affaire en justice.

L'EPA continue de suspendre depuis 2018 les demandes d'exonérations pour être en phase avec les décisions de justice d'ores et déjà rendues. Elle attend que toutes les décisions de justices soient rendues avant d'accorder ou pas ces exonérations. Les volumes exonérés ne sont donc pas connus depuis ces 4 dernières années.

3- Au Brésil

En fin d'année 2022, le pays consacre toujours davantage de canne à sucre à la fabrication de sucre plutôt qu'à l'éthanol. En effet, bien que l'offre mondiale de sucre soit excédentaire et tire le prix vers le bas, la baisse de la demande domestique d'éthanol a entraîné une plus forte chute des prix de l'éthanol.

Cette baisse de consommation intérieure d'éthanol s'explique par la politique fiscale visant à réduire les taxes sur les carburants pour tenter d'endiguer l'inflation, mais qui désavantage l'éthanol par rapport à l'essence. Pour ajouter à ce déséquilibre, une taxe fédérale sur l'essence est supprimée sur les 2 premiers mois de l'année 2023, afin de restreindre une nouvelle fois les effets de la hausse de l'inflation dans les transports.

En conséquence du manque de débouché sur le marché intérieur, les exportations s'intensifient (+ 26 % en 2022), en particulier vers l'Europe. L'éthanol brésilien s'avère compétitif, notamment grâce à des coûts de production inférieurs à ceux de l'Europe, beaucoup d'unités de production au Brésil utilisant la bagasse – coproduit de la canne à sucre – comme source d'énergie tandis que les unités de production restent dépendantes du gaz en Europe.

4- En Inde

L'Inde produit de l'éthanol issu du sucre, le pays devient le premier producteur mondial de sucre devant le Brésil en 2022. Son taux moyen d'incorporation d'éthanol dans l'essence atteint 9,3 % en 2022 (+ 15 % par rapport à 2021) grâce à une politique nationale visant à encourager la production d'éthanol pour atteindre l'E20 d'ici 2025.

BIODIESEL

1- Cours des huiles et esters méthyliques de l'Europe

Le repli des cours des huiles sur le marché européen s'accroît fin 2022 après avoir atteint des records lorsque la guerre en Ukraine a éclaté au printemps 2022. Cette tendance baissière des cours des huiles végétales liées à :

- l'abondante offre en huiles végétales disponible sur le marché qui est le résultat de bonnes récoltes, que ce soit pour la palme en Malaisie et en Indonésie ; le soja au Brésil ; ou encore le colza en Europe et au Canada ;
- la baisse de la demande de pays fortement consommateurs, tels que les États-Unis, qui voient la demande en l'huile de soja baisser depuis la publication des mandats d'incorporation 2023/2025, ou encore la Chine, qui pâtit toujours de restrictions économiques suite à la reprise de la pandémie de la COVID-19 en fin d'année 2022.

Les cours des esters méthyliques subissent mécaniquement cette chute des cours des huiles végétales parallèlement à la chute des cours du gazole, à l'exception notable de l'ester méthylique de colza qui progresse en fin d'année 2022.

2- En Argentine

La baisse des cours de l'huile de soja et l'ester méthylique de soja amorcée depuis l'été 2022 se poursuit sur la fin de l'année.

Cependant, le pays souffre d'une sécheresse persistante, très surveillée en ce début d'année 2023, qui pourrait perturber la récolte à venir et réduire la production de soja.

La dépréciation du peso argentin sur le marché des changes continue d'affecter les ventes de soja et d'huile de soja. Pour tenter d'y remédier, un taux de change préférentiel est introduit à la fin de l'année 2022 sur le soja afin de stimuler les exportations, les ventes des agriculteurs mais aussi les réserves de la banque centrale pour capter des devises en dollar. Ce taux s'établit à 230 pesos argentins pour 1 dollar, cela représente une hausse de 40 % par rapport à la valeur du taux de change actuellement sur le marché des devises.

Depuis octobre 2022, le taux d'incorporation de biodiesel est passé à 7,5 % après avoir été redressé provisoirement à 12,5 % à l'été 2022 afin d'encourager la production de biodiesel qui était en berne.

3- Aux États-Unis

La politique d'incorporation introduite sur 3 années (2023 à 2025) favorise le déploiement des huiles hydrotraitées (« Renewable diesel ») au détriment des esters méthyliques d'acides gras (« FAME »). De plus, elle autorise l'utilisation de l'huile de canola qui pourrait se substituer à l'huile de soja. Par conséquent, la demande d'huile de soja dans l'incorporation des biocarburants devrait baisser, affectant les cours de l'huile et des esters de soja.

La production de biodiesel à base d'huiles hydrotraitées représente désormais près de la moitié de la production totale de biodiesel en 2022, empiétant ainsi sur la part des esters méthyliques d'acides gras dont la production diminue.

Cet empiètement pourrait se poursuivre, le crédit d'impôt accordant 1\$ par gallon pour les mélanges de biodiesel, permettant de soutenir la consommation de « FAME », a expiré à la fin de l'année 2022.

4- En Asie

L'Union européenne ayant prévu d'appliquer dès 2030 une exclusion de l'huile de palme dans l'incorporation des biocarburants, les pays d'Asie du Sud-Est s'appuient sur leurs productions de biodiesel à base d'huile de palme pour soutenir l'accroissement de leurs consommations de biocarburants, prévu par leurs politiques nationales d'incorporation.

En Malaisie, le programme d'augmentation des mandats d'incorporation de biodiesel de 10 % à 20 %, initialement reporté à 2022, se heurte toujours à une pénurie de main d'œuvre pour récolter la palme dans les plantations et appliquer cet accroissement d'incorporation.

En Indonésie, les mandats d'incorporation passent de 30 % à 35 % en février 2023. Le B40 était initialement prévu mais il a été réduit en raison de problèmes d'approvisionnements liés à des inondations, ayant perturbé la chaîne logistique.

A l'inverse, la Chine n'a aucune politique nationale de soutien au biodiesel. Néanmoins, le pays produit massivement des volumes, essentiellement à base d'huiles de cuisson usagées de palme, qui sont exclusivement tournées à l'exportation, en particulier le marché de l'Union européenne très attractif. En effet, FranceAgriMer a identifié que 95 % des exportations des esters méthyliques d'acides gras de la Chine sont tournées vers l'Union européenne en 2022. De plus, des flux identifiés d'huiles hydrotraitées en provenance de Chine inondent également le marché européen en 2022.